



AUXITROL ... encore des licenciements boursiers.

Hier, la direction et le CCE ont eu la première réunion concernant le projet de licenciement collectif.

La première partie concernait le projet de réorganisation de la Société.

C'est là que le PDG, les membres du Codir ont expliqué les raisons qui les ont amené à envisager 42 Licenciements.

Pour résumer et comme de bien entendu, les dirigeants n'ont que de très bonnes raisons de licencier. Nombres de questions ont été posées et chacune d'entre n'a reçu en réponse que la preuve du besoin de mettre hors service 42 salariés, sans pour autant dire qui va faire le travail.

Le PV de réunion qui sera à disposition de chacun le démontrera largement.

La seconde partie était l'étude du plan de sauvegarde de l'emploi.

Là aussi, pour résumer, la Direction estime faire largement son devoir, alors qu'elle ne s'en tient finalement qu'à la stricte application des textes législatifs ou conventionnels. Car s'il est vrai que la Direction propose nombre d'aides, qui en bénéficiera véritablement et pour quoi faire ... ensuite !

Par contre, mettre un maximum de salariés sous convention FNE dans le plan, semble impossible d'après la Direction (il est vrai qu'une certaine participation aux ASSEDIC l'arrête). Tout comme accorder au salarié partant en FNE, comme nous l'avons demandé, que la part qu'il devra à l'Etat soit prise en charge par l'entreprise, semble insurmontable de la part de la Direction.

Le refus est identique quand nous demandons que les salariés qui seront licenciés « secs » bénéficient d'une prime de départ supplémentaire de 372 € bruts par année d'ancienneté. Ce ne sont pas des cadeaux que l'on fait à des gens qui ont tout donné et qui ont cru en Auxitrol.

Et pourtant depuis cinq ans des bénéfices conséquents ont été amassés, même sur l'exercice 2002/2003. Et on licencie pour ne faire que du bénéfice, parce que comme ils disent, si on ne licencie pas aujourd'hui, demain il n'y aura pas de profits pour ce nouvel exercice.

En fin de compte, la Direction va faire paraître les secteurs concernés par le projet de licenciement, ainsi que le tableau des aides qu'elle mettra en œuvre pour accompagner le personnel licencié.

Les membres du CCE, pour l'instant, ont déclenché le droit d'alerte interne et ont demandé l'assistance de l'Expert comptable.

Lorsque nous aurons en mains tous les éléments, nous nous adresserons de nouveau aux salariés parce que à ce moment là, nous serons en mesure de combattre ces licenciements qui n'ont pas lieu d'être. La société n'est pas en péril.

Nous appelons également l'ensemble du personnel à respecter scrupuleusement le temps de travail journalier dans l'horaire prévu et de se mettre en grève des heures supplémentaires.

Quand il y a 42 emplois de supprimés, il n'est pas compréhensible de faire des Heures supplémentaires et encore moins acceptable de voir du personnel présent à 6 heures du matin ou après 17 h 30 comme c'est le cas actuellement.